



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

abeilles

Question écrite n° 24732

Texte de la question

M. Pierre Brana appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le problème du traitement de semences de la marque Gaucho et sa toxicité sur les abeilles. Selon les informations communiquées par les apiculteurs membres du groupement de défense sanitaire des abeilles du département de la Gironde, la préparation insecticide suspectée, à base d'imidaclopride, n'est pas seulement utilisée pour le tournesol, mais également pour le maïs. Compte tenu de l'importance de cette culture dans le Sud-Ouest est sur tout le territoire, sachant que les abeilles récoltent de grandes quantités de pollen sur cette plante, les conséquences pourraient être désastreuses pour toute l'apiculture. En conséquence, il lui demande de confirmer ou d'infirmer cette assertion. Il souhaite que rapidement des mesures soient prises, soit pour rassurer les intéressés, soit pour prévenir avec fermeté ce risque en contrôlant la mise sur le marché de tels produits.

Texte de la réponse

Le Gaucho est une préparation phytosanitaire à action insecticide et systématique qui a donné lieu à des études en France pendant la saison végétative du tournesol en 1998. Ces études ont produit un rapport de synthèse présenté à la commission d'étude de la toxicité des produits antiparasitaires à usage agricole. Cette commission m'a fait connaître son avis le 16 décembre 1998. Depuis cette date, toutes les parties intéressées par le Gaucho ont été entendues. Compte tenu du manque de certitudes scientifique et technique, sur l'absence de lien entre l'utilisation du Gaucho et les troubles observés sur les abeilles, j'ai décidé de retirer de façon provisoire l'autorisation de mise sur le marché du Gaucho pour l'usage « traitement des semences de tournesol » le 15 janvier 1999. Cette décision a été notifiée à la société Bayer le 25 janvier 1999 assortie des études complémentaires à conduire par cette même société. Ces dernières visent en particulier le métabolisme du produit, les limites de sa toxicité sur abeilles et sa persistance dans les sols. Dans le même temps, le principe de la mise en place d'une enquête épidémiologique complémentaire a été décidé. Cette enquête visera à déterminer l'éventuelle responsabilité ou coresponsabilité d'autres facteurs sur les phénomènes observés sur abeilles et miellées.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Brana](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24732

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 529

Réponse publiée le : 26 avril 1999, page 2481